



RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

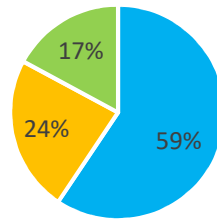
DEPARTEMENT DU LOIRET

Ce rapport a été réalisé via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Loiret.

Effectifs

➔ 2.441 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- ⇒ 1.438 fonctionnaires
- ⇒ 583 contractuels permanents
- ⇒ 420 contractuels non permanents



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents

➔ 13 % des contractuels permanents en CDI

➔ 71,1% de femmes chez les fonctionnaires et les contractuels permanents

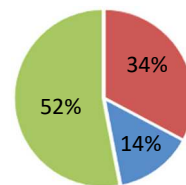
➔ 306 assistants familiaux (contractuels non permanents)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

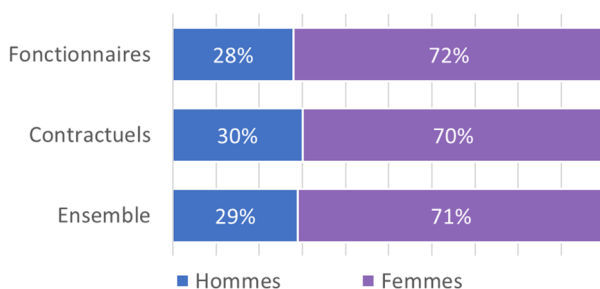
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%	27%	29%
Technique	48%	41%	46%
Culturelle	3%	4%	3%
Médico-sociale	20%	28%	22%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	25%
Assistants socio-éducatifs	16%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints techniques	9%
Attachés	8%

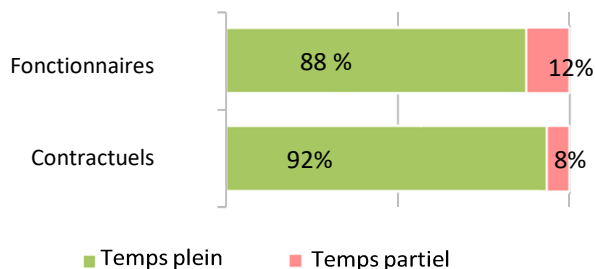
➔ Répartition par genre et catégorie

Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories :

- ⇒ **81,6 %** en catégorie A
- ⇒ **59,9 %** en catégorie B
- ⇒ **67 %** en catégorie C

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

- ⇒ 2% des hommes à temps partiel
- ⇒ 15% des femmes à temps partiel

➔ Télétravail

814 agents bénéficient d'une autorisation de télétravail

Pyramide des âges

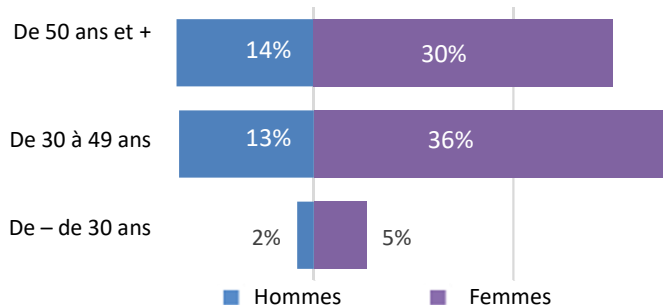
➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	49,47
Contractuels permanents	41,12
Ensemble des permanents	47,06

Âge moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanents	49,07

L'âge moyen des agents non permanents est élevé dans la mesure où 72% de ces agents sont des assistants familiaux avec une moyenne d'âge de 53 ans.

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

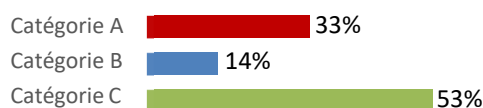


Équivalent temps plein rémunéré

➔ 2 400,35 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- ➔ **1 422,85** fonctionnaires
- ➔ **568,71** contractuels permanents
- ➔ **408,79** contractuels non permanents

➔ Répartition des ETPR permanents par catégorie



➔ 4 368 637 heures travaillées rémunérées en 2024

Positions particulières

- ⇒ 6 agents mis à disposition dans la collectivité
- ⇒ 49 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- ⇒ 1 agent mis à disposition dans une autre structure
- ⇒ 5 agents détachés au sein de la collectivité
- ⇒ 81 agents en disponibilité
- ⇒ 35 agents détachés dans une autre structure
- ⇒ 7 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congé spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2024, 313 arrivées d'agents permanents et 315 départs

Emplois permanents rémunérés	
Effectif au 31/12/2023 *	Effectif au 31/12/2024
2 023 agents	2 021 agents

* cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	-0,9 %
Contractuels	↗	1,9 %
Ensemble	↗	-0,1%

* Variation des effectifs :
(Effectif rémunéré au 31/12/2024 - effectif rémunéré au 31/12/2023) /
(Effectif physique rémunéré au 31/12/2023)

➔ 51 contractuels permanents nommés stagiaires

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat	44%
Démission	16%
Départ à la retraite	12%
Détachement et mutation	9%
Disponibilité	7%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Remplacements	31%
Mutation	6%
Réintégration	5%
Détachement	3%

Évolution professionnelle

➔ 18 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 2 n'ayant pas été nommé(s)

Dont 44% des nominations concernent des femmes

➔ 606 avancements d'échelon et 92 avancements de grade

➔ 9 lauréats d'un examen professionnel nommés

Dont 67% des nominations concernent des femmes

➔ 95 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ⇒ 78,9 % femmes
- ⇒ 48,4 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

➔ 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

- ⇒ 2 sanctions du 1^{er} groupe prononcées à l'encontre de 2 fonctionnaires titulaires (1 femme et 1 homme)
- ⇒ 1 sanction prononcée à l'encontre d'un contractuel
- ⇒ Aucune sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées en 2024

- ⇒ Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) : 67%
- ⇒ Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral : 33%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 19 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement	629 939 643 €	Charges de personnel	119 544 303 €
Rémunérations annuelles brutes			
Agents sur emploi permanent :	68 735 440 €		
Dont :			
Primes et indemnités versées :	12 812 253 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	398 202 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	374 895 €		
Supplément familial de traitement :	529 604 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	1 010 866 €		
Agents sur emploi non permanent	15 166 273 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Fonctionnaire	Contractuel	Fonctionnaire	Contractuel	Fonctionnaire	Contractuel
Administrative	51 361 €	44 266 €	34 390 €	29 038 €	29 381 €	26 086 €
Technique	58 734 €	51 317 €	37 193 €	34 046 €	28 316 €	26 459 €
Culturelle	48 358 €	40 887 €	32 627 €	29 481 €	33 106 €	27 931 €
Médico-sociale	44 177 €	36 057 €	33 315 €	30 953 €		
Toutes filières	47 484 €	40 038 €	35 249 €	31 218 €	28 691 €	26 432 €

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,64 %

- ⇒ 18,21 % pour les fonctionnaires
- ⇒ 19,78 % pour les contractuels sur emplois permanents
- ⇒ 17 643 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ IFSE et CIA moyens par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Fonctionnaires				Contractuels			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	IFSE	CIA	IFSE	CIA	IFSE	CIA	IFSE	CIA
Catégorie A	8 251 €	481 €	15 882 €	907 €	7 710 €	352 €	11 400 €	675 €
Catégorie B	5 547 €	375 €	6 990 €	434 €	5 444 €	309 €	6 260 €	462 €
Catégorie C	3 599 €	313 €	3 554 €	325 €	2 930 €	194 €	3 162 €	160 €

➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

⇒ En 2024, 122 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage

Absences

➔ En moyenne, 19,6 jours d'absence pour tout motif en 2024 par fonctionnaire

➔ En moyenne, 9,8 jours d'absence pour tout motif en 2024 par agent contractuel permanent

Taux d'absentéisme	Fonctionnaire	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
« Compressible » *	3,46 %	2,50%	3,18%	0,20%
« Médical » *	5,37 %	2,67%	4,59%	0,20%
« Global » *	5,96%	3,92%	5,37%	0,24%

* Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 35% des agents permanents ayant été absents ont eu au moins une journée de carence prélevée

Accidents du travail

➔ 73 accidents du travail déclarés au total en 2024

- ⇒ 3 accidents du travail pour 100 agents
- ⇒ En moyenne, 23 jours d'absence par accident du travail
- ⇒ 70% des accidents du travail concernent la filière technique

Handicap

➔ Un taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap de 8,89% (seuil légal de 6 %)

➔ 179 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 84 % sont fonctionnaires
- ⇒ 72 % sont en catégorie C

➔ 13 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

➔ 12.660 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ LA PRÉVENTION

- ⇒ 3 conseillers de prévention
- ⇒ 1 ergonome
- ⇒ 2 ACFI
- ⇒ 1 médecin
- ⇒ 1 infirmière

➔ FORMATION

- ⇒ 309 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
- ⇒ Coût total des formations : 35 847 €
- ⇒ Coût par jour de formation : 116 €

➔ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **184 564 €**

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

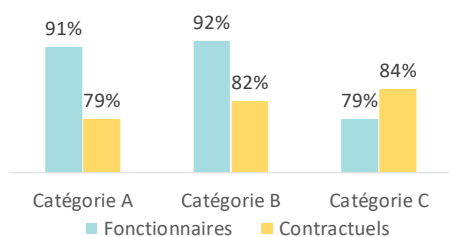
Dernière mise à jour : 2023

Formation

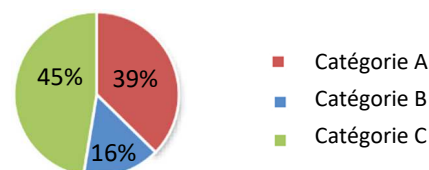
➔ En 2024, 83,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 5 390 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : 2,7 jours par agent

➔ 1.153.991 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation	
CNFPT	64 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Frais de déplacement	7 %
Autres organismes	25 %

Répartition des jours de formation par organisme	
CNFPT	53%
Autres organismes	20%
Interne à la collectivité	27%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

⇒ Montant annuel global des participations : 110 292 €

⇒ Montant annuel moyen par bénéficiaire : 176 €

➔ L'action sociale de la collectivité

⇒ Prestations servies directement par la collectivité

⇒ Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale (CNAS)

Relations sociales

➔ Instances du personnel en 2024

⇒ 5 réunions du Comité social territorial

⇒ 4 réunions de la F3SCT

➔ Jours de grève

⇒ 324 jours de grève recensés en 2024

Précisions méthodologiques

➔ Formules de calcul - Effectif au 31/12/2024

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif rémunéré au 31/12/2024
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif rémunéré au 31/12/2024
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif des fonctionnaires au 31/12/2024 + Effectif des contractuels permanents au 31/12/2024

➔ Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année

➔ Groupe d'absence - Taux d'absentéisme

- ⇒ Absences « compressibles » : Maladie ordinaire + accidents du travail
- ⇒ Absences « médicales » : Absences « compressibles » + longue maladie + maladie de longue durée + grave maladie + maladie professionnelle
- ⇒ Absences « globales » : Absences « médicales » + maternité/paternité/adoption + ASA (hors motif syndical)

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%

Réalisation

Le rapport social unique est régi par les articles L. 231-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique et l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

Il a été établi à partir des bases de données sociales 2024 et antérieures, renseignées via le portail numérique dédié, développé par les centres de gestion et de leur synthèse.